

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2013

Piratage d'une base de données Violation de sécurité chez Numéricable

La Commission nationale pour la protection des données (CNPd) est intervenue auprès de la société Numéricable dès qu'elle a appris qu'une violation de sécurité s'est produite. En date du 18 juillet 2013, la CNPD a demandé à Numéricable de lui faire parvenir une notification de violation de sécurité, conformément à la législation en vigueur, l'informant des raisons exactes de cet incident et des conséquences pour les personnes concernées.

Comme il s'avère que 150 prospects du Luxembourg sont touchés par cet incident, la CNPD a demandé à l'opérateur d'en informer en tout état de cause individuellement les personnes concernées. La société en question est en train de les contacter par téléphone et par courrier électronique.

Par ailleurs, Numéricable a immédiatement mis en œuvre les mesures nécessaires afin que les données de leurs clients et prospects soient de nouveau protégées et ne puissent plus faire l'objet d'un accès non autorisé.



Communiqué par la Commission nationale pour la protection des données

1, avenue du Rock'n'Roll

L-4361 Esch-sur-Alzette

Tél. : 26 10 60 – 1

Fax : 26 10 60 – 29

E-mail: info@cnpd.lu

Internet : <http://www.cnpd.lu>